

CINQ FAITS INCONTOURNABLES SUR L'OPTION V



Le troisième Congrès extraordinaire de l'UPU s'est tenu du 24 au 26 septembre 2019 à Genève. Son objectif était de trouver un compromis sur les changements à apporter au système permettant de rémunérer la distribution des lettres de format encombrant et des petits paquets internationaux arrivants. Le 25 septembre, les Pays-membres ont trouvé un terrain d'entente sur un nouveau système: la fameuse **option V**.

1 ELLE GARANTIT QUE LES POSTES PEUVENT COUVRIR LEURS COÛTS

En prévoyant une mise en place progressive des taux autodéclarés facultatifs sur la base des tarifs intérieurs, l'option V améliore la couverture des coûts pour les postes en charge de la distribution et harmonise le paiement pour la distribution du courrier international avec des tarifs intérieurs. De plus, les hausses annuelles maximales prédéfinies protègent les clients internationaux (vendeurs et acheteurs en ligne) contre des augmentations de tarifs excessives.

1^{er} juillet 2020

Les pays avec un volume annuel de courrier arrivant supérieur à 75 000 tonnes peuvent autodéclarer leurs taux sur une base de réciprocité avec les pays expéditeurs.

1^{er} janvier 2021

Tous les Pays-membres ont la possibilité d'autodéclarer leurs taux.

2 ELLE DIFFÉRENCIE LE COURRIER COMMERCIAL DU COURRIER NON COMMERCIAL, NOTAMMENT QUAND CE DERNIER EST EXPÉDIÉ DEPUIS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT À FAIBLE VOLUME DE COURRIER

L'option V constitue une réforme rapide du système de rémunération, mais intègre des dispositions pour protéger les pays à très faible volume de courrier, généralement les pays les moins avancés, en autorisant ces derniers à payer des taux inférieurs aux taux autodéclarés.



3

ELLE PROUVE QUE L'UPU PEUT S'ADAPTER RAPIDEMENT AUX ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ

En moins d'une année, l'UPU a réussi à étudier, organiser des débats et adopter une décision concernant des réformes majeures du système utilisé pour rémunérer les petits paquets et les lettres de format encombrant. En temps normal, ce processus se déroule dans le cadre d'un cycle de travail du Congrès qui dure quatre ans.

4

ELLE REPRÉSENTE UN BEL EXEMPLE DE RÉUSSITE DE MULTILATÉRALISME

L'option V n'aurait jamais pu être créée ou adoptée sans le fort esprit de coopération et de détermination dont les Pays-membres de l'UPU ont fait preuve.

Cet esprit a été présent dès le début des travaux menés par les Pays-membres de l'UPU et le Bureau international pour élaborer une proposition de compromis (l'option C) ainsi que lors des intenses efforts entrepris pour renforcer le consensus, y compris lors des consultations et des négociations menées par le Directeur général du Bureau international de l'UPU deux jours avant le début du troisième Congrès extraordinaire. Ces efforts ont permis de trouver un consensus sur une solution possible (l'option V) qui pourrait bénéficier à tout un chacun. Les Pays-membres ont accepté d'examiner l'option comme un tout et ont finalement adopté cette proposition par acclamation.

5

ELLE RENFORCE L'UNITÉ DE L'UPU

Suite à cette décision, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a révoqué son intention de se retirer de l'UPU, renforçant ainsi l'unité de l'organisation, qui représente une famille de 192 Pays-membres.

2018**25 octobre**

Le Conseil d'administration (CA) décide d'accélérer les discussions relatives au système de rémunération de la distribution des lettres de format encombrant et des petits paquets internationaux arrivants.

22 février

Le Groupe «Intégration des systèmes de rémunération» du Conseil d'exploitation postale et l'équipe d'experts du CA sur la rémunération se réunissent pour discuter des propositions de modification du système de rémunération.

10 avril

Le CA sélectionne trois options à soumettre aux Pays-membres pour discussion et demande à ces derniers de décider s'ils souhaitent l'organisation d'un Congrès extraordinaire ou un vote par correspondance.

2019**7 juin**

L'UPU reçoit le nombre de votes requis pour annoncer la tenue d'un troisième Congrès extraordinaire afin d'examiner les propositions sur le système de rémunération.

24 septembre

Le troisième Congrès extraordinaire de l'UPU débute à Genève.

25 septembre

Les Pays-membres adoptent par acclamation une proposition relative aux modifications du système de rémunération, l'option V.



UPU UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

#postaltogether